

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 12 MARS, 1925

I. G. BOUCHER, rédacteur

## EST-CE UNE TACTIQUE?

Depuis quelques années, à certaines époques, la rumeur veut que les bureaux du chemin de fer National-Canadien à Edmundston soient transférés à Moncton. La raison en serait une d'économie, en centralisant tout à ce dernier endroit.

A chaque occasion que cette rumeur a surgi, la Chambre de Commerce d'Edmundston s'est saisie de la question et toujours elle reçoit l'assurance qu'il n'y aurait rien de fait en ce sens. Doit-on douter de la sincérité des personnes qui consolent aussi facilement les membres de la Chambre de Commerce et notre population en général?

L'on sait qu'un transfert soudain et complet des bureaux du chemin de fer de notre ville à Moncton créerait une certaine panique tant chez les employés que chez le public en général. Ces bureaux donnent de l'emploi à plusieurs personnes. Le salaire de celles-ci se dépense en grande partie dans notre ville, ce qui réhausse l'aspect de notre commerce local. La perte de ces bureaux serait un coup porté au bien-être général de notre population.

L'on sait également que plusieurs des employés de ces bureaux, pour des raisons de famille ou autres, ne pourraient aller remplir à Moncton la position qu'ils occupent actuellement. Cette position serait alors abandonnée et ces personnes se trouveraient sans travail. A bien d'autres points de vue encore, un tel changement serait de nature néfaste pour nous.

### Il faut donc conserver ces bureaux en notre ville.

Pour cela nous attirons l'attention de la Chambre de Commerce sur un détail: il y a quelques mois, un des employés des bureaux en question était transféré à Moncton. Avec lui l'office qu'il remplissait et le salaire. Personne n'a apporté d'attention à ce fait. Nous apprenons, d'une manière officieuse, qu'un autre employé sera bientôt appelé à transporter ses pénates à Moncton, et ne sera nullement remplacé ici. Voilà qui devient intéressant. Si c'était là une tactique: celle, par exemple, de transférer, sans bruit et tout en faisant de belles promesses, chacun de nos principaux employés, les uns après les autres à quelques mois d'intervalle. Un changement de ce genre peut passer inaperçu pour un temps. Un beau jour l'on dira aux quelques commis laissés jusqu'à la dernière heure pour abriter le truc: "aller rejoindre les autres qui vous attendent depuis longtemps à Moncton." Edmundston aura alors avalé la pilule.

Il faut bien se mettre en tête que des gens dont la diplomatie est payée à \$10,000 ou plus, par an, en ont suffisamment pour éviter les changements brusques. C'est d'ailleurs une loi de la nature, et dans le présent cas il faut s'en méfier.

## PASSIM

### NOTRE DETTE

Pas celle de notre journal mais celle du Canada; toutes deux ont cependant une certaine ressemblance en ce sens que l'on ne sait quand elles seront soldées. Mais elles diffèrent beaucoup entr'elles par la quantité de chiffres et de virgules. En effet la dette du Canada est actuellement de \$2,417,783,274. Si elle continue à progresser, comme elle l'a fait depuis dix ans, dans quelques années il faudra être fort mathématicien pour en lire la somme.

### LIAISON FRANÇAISE

Le succès remporté par l'excursion de la "Liaison Française" l'an dernier a décidé M. l'abbé Ouellette, directeur des missions, à organiser un autre voyage pour l'été prochain. Les voyageurs visiteront encore le nord du Québec, de l'Ontario et l'Ouest canadien, sans passer par les endroits visités l'été dernier. Le "Devoir" qui organise le pèlerinage en Acadie au mois d'août dernier, doit également au cours de la belle saison faire une randonnée dans le nord d'Ontario.

### ESPIONNE

Le Grand Dollard est à préparer un grand drame pour la mi-carême. L'ESPIONNE BOCHE en Canada, tel est le titre de cet étonnant drame de la dernière guerre. Il y aura également un programme une comédie en un acte, et plusieurs morceaux de musique vocale et instrumentale.

### LE CREDIT PROVINCIAL

Un journal anglais, qui l'on dit conservateur, publiait récemment

l'article suivant sur la situation financière de notre province: "Le crédit de notre province est d'une grande fermeté sur le marché financier.

"L'on en eut une preuve de plus, hier, lorsque la firme E. H. Rollin & Son, de Boston, Mass., acheta à l'excellent prix de 99.42 une émission de 308,000 de débetures de Nouveau Brunswick, à dix ans et quatre et trois quarts pour cent.

"Vingt-trois maisons de finance ont soumissionné pour cette émission qui comprend \$550,000 pour voirie permanente et \$258,000 pour le chemin de fer St-Jean et Québec. Des soumissions furent aussi faites alternativement, des débetures à vingt années payables au Canada seulement et de débetures à dix années payables à la fois au Canada et à New York.

"L'on accepta la soumission dont les termes comportaient paiement au Canada et à New York, l'émission totale ayant été vendue comme débetures à dix années.

"Faisant un commentaire sur le prix reçu, M. W. A. Loudon, contrôleur général, s'est ainsi exprimé: "Au taux de 99.42, la province va payer 4.82 pour son argent. Ceci soutient avantageusement la comparaison avec la récente émission de l'Alberta qui coûte à cette province un pourcentage de 5.035 pour des débetures à quinze années.

"La province de Québec a récemment vendu une émission de \$10,000,000 de débetures, à vingt-cinq années, qui comporte le paiement d'un pourcentage de 4.76 tandis que l'émission de débetures à vingt années et quatre et demi pour cent du Dominion du Canada rapporte, aujourd'hui 4.80 pour cent.

"M. Loudon a aussi fait remarquer que c'est la première fois qu'

G. N. TRICOCHÉ

## VARIETES

### LES NOMS DE BAPTEMES EN FRANCE

Il est malheureusement indéniable que les prénoms actuels en France, n'ont pas la grâce ni la variété de ceux encore en usage parmi les Acadiens des deux sexes. On ne trouve pas, là-bas, les jolis noms de Yolande, Alphonse, Noëlla, Docihée, Delphis, Philorome, qui semblent appartenir à des personnages de Watteau. On s'en tient, obstinément, aux Paul, Pierre, Henri, Louis, Charlotte, Rose, Blanche, dont je ne dirai certes pas de mal, mais qui gagneraient à être en compagnie des prénoms plus caractéristiques d'autant. Sans doute la faute en est à la puissance de la routine, à une certaine paresse de la pensée. D'habitude, on ne sort pas d'une liste des Saints du calendrier, n' laissant même de côté ceux dont les noms ne sont pas très connus. A une certaine époque, il n'était pas permis de s'écarter du dit calendrier. La loi laisse maintenant toute latitude aux parents. Toutefois, il y a quelques années, un radical, fameux en politique, a soulevé des tempêtes en déclarant à l'officier de l'état civil son fils nouveau-né comme Lucifer-Blanqui-Vercingétorix. La chose alla devant les tribunaux qui donnèrent gain de cause au père.

Il est à remarquer que certains prénoms sont particuliers à une région donnée. C'est ainsi que la Bretagne abonde en Jean-Marie, et Yves. Dans le sud au Provençal, d'anciens prénoms romains sont encore employés. A Nîmes, on trouve Marie, les Marius sont légions. Marie, Joseph, Jean-Baptiste sont courants dans les localités plus particulièrement catholiques. Il y a, d'ailleurs, une sorte de mode, peu justifiable à mon sens, pour les prénoms. Jean, Sophie, Marie, Pierre, probablement à cause de leur fréquence, sont nommés dans les romans et pièces de théâtre à des domestiques, tout comme James et Nora dans les journaux comiques anglais et américains.

Au contraire Gaston, Roland, Martiel, Gabrielle, Berthe, Consoline, Aline, paraissent destinés aux héros et héroïnes de la fiction. La tendance actuelle est de diminuer le nombre des prénoms qu'un enfant est gratifié—ou plutôt affligé. La crainte d'écarter quelques parents arrive encore parfois à faire donner quatre ou cinq noms de baptême à un nouveau-né. Il y en avait autrefois jusqu'à sept ou huit—complication passablement inutile, puisqu'on ne pouvait, avec la meilleure volonté possible, que s'en tenir, en pratique, à un seul!

George N. Tricoché.

## LA SESSION PROVINCIALE

Les députés de la province entreront en session aujourd'hui à Fredericton. L'on nous assure que la Chambre siégera assez longuement, vu les nombreuses questions toutes aussi importantes les une que les autres, qui doivent être discutées.

Une province canadienne lance une émission de quatre et trois quarts pour cent. Ce fait dit-il, est démontré par un récent exposé des plus remarquables émissions lancées dans le Dominion.

"La plus haute reçue pour des débetures canadiennes en vingt années fut de 98.835 et elle venait d'un syndicat composé de J. M. Robinson & Sons, Nesbitt, Thompson & Co., Cochrane, Hay & Co., J. J. Mills, Spence, Ltd., et J. C. McIntosh & Co.

"Vu la tendance à la baisse qui coustent les taux d'intérêt", a dit M. Loudon, "l'avantage d'une émission à dix années sera que l'emprunt sera à un taux d'intérêt plus bas à la fin de cette décennie."

"La dernière émission de débetures du Nouveau Brunswick fut celle de \$1,161,000 à cinq pour cent et dix années, vendue en juillet dernier à A. E. Ames & Co., de Toronto et Montréal, pour 100.5378 équivalant à 5.95 pour cent.

"La vente faite, hier, de débetures du Nouveau Brunswick montre donc l'excellent crédit de cette province sur les marchés financiers. Le capital, toujours si bien informé, reconnaît la prudence avec laquelle sont administrées les affaires de cette province."

"Autrement ces transactions si satisfaisantes de nos débetures seraient chose impossible."

## ERRATA

Dans le rapport du secrétaire de la ville, publié il y a deux semaines: A l'item "Capital Acco, dans les dépenses, lire Balance due Provincial Bank, dec 31 1923 au lieu de 1924.

Plus bas, à l'item "Sinking Fund Acco, lire deposit & interest dec. 31 1922 au lieu de 1924. Lire aussi: dec. 31 1923 au lieu de 1924.

## AGRANDISSEMENTS DES FRASER CO'S

La Fraser Companies Limited commencera bientôt la construction d'une nouvelle usine à papier dans le Madawaska, sur la rive américaine de la rivière St-Jean. Cette construction commencera dans quelques semaines.

Des questions de droits en jeu n'ont pas encore été réglées. Parmi celles-ci se trouve celle de l'emploi du pont international pour le passage des tuyaux d'acier utilisés par la compagnie.

Cette construction coûtera, d'après des évaluations non officielles, \$2,500,000.

En fabriquant du papier à journal avec leur matière première, au lieu de la vendre comme la chose se faisait jusqu'ici les directeurs de la Fraser Companies espèrent augmenter leurs profits de \$15.00 la tonne.

Des constructions d'édifices à Madawaska demanderont en plus une somme de \$200,000. Le bois nécessaire à cette construction viendra des propriétés Fraser situées dans la Province de Québec.

Les terrains nécessaires à cette construction ont déjà été acquis par la compagnie.

## NEUVIEME VICTOIRE DES 'HIGH SCHOOL'

Le club "High School" a enregistré, mardi soir, sa neuvième victoire de la saison en battant les "Professionnels" par un score de 2 à 0.

La joute fut très rude et les deux équipes jouèrent très fort, malgré le désavantage d'une mauvaise glace. Venez tous voir les "High School" jouer contre les "Dollard" dimanche prochain. Ce sera certainement une des plus intéressantes parties de la saison.

Voici l'alignement des clubs et le sommaire: "Professionnels": "High School" H. Proulx but, A. Levesque B. Johnson défenses L. Albert H. Thibault T. Michaud E. Hébert ailes R. Martin Rév. Poirier G. Fournier Dr. Hébert centre E. Gagné E. Poirier substitués P. Picard R. McCabe.

SOMMAIRE Première Période Pas de points. Deuxième Période E.C.H.S. G. Fournier 9.00 E.C.H.S. G. Fournier 16.05

## LE BILL DE L'HYDRO DEVANT LA LEGISLATURE DE QUEBEC

### LES NOTRES EN CONGRES DANS LA SASKATCHEWAN

Régina, 10.—Mardi s'est ouvert à Régina le Congrès des Canadiens-français de la Saskatchewan. Ce Congrès s'est ouvert par une messe pontificale en la cathédrale par S. G. Mgr. Mathieu, archevêque de Régina. Le sermon de circonstance fut prononcé par Mgr. Z. Marois, Vicaire général de Régina et aumônier général de l'Association des Canadiens-français de la Saskatchewan. Le but de ce Congrès est d'unir les Canadiens français de cette province (ils sont 45,000) et de trouver les moyens de sauvegarder la langue et la foi dans les écoles de la province. Le Congrès est sous la présidence conjointe de NN. SS. Mathieu archevêque de Régina, et Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon.

Les délégués, venus de toutes les parties de la province (ils sont environ 200) comptent des instituteurs, des inspecteurs d'écoles et des commissaires aussi nombre de personnages importants. On attend de grands résultats de ce Congrès.

### SEANCE A ST-JOSEPH, N. B.

A l'occasion du soixantième anniversaire de l'Université du Collège Saint-Joseph, N.B., les membres de l'Académie Saint-Jean-Baptiste donneront le 18 mars, un dîner intitulé: Le Sommeur de Saint-Paul. Tout a été préparé pour rendre cette séance la plus classique. Costumes de l'époque et des plus riches, tout flamboyant. Décorations nouvelles et dessins spéciaux.

Le Sommeur de Saint-Paul. Personnages de la pièce. PROLOGUE: Lord Richmond, ministre de l'Intérieur, Octave Chasson Charles I. Abel Cyr John le chasseur Lionel Landry Yvonick muletier, A. Arsenault William Smith, A. Robichaud Henri Octave Chasson Charles II, roi d'Angleterre, George Poirier

Lord Bedford A. Robichaud Lord Weston G.-R. Michaud Lord Henri M. Paulin Albinus N. Cormier Ludlow A. Briceau Lord Brogill A. Robichaud Richard T. Gallant Alfred R. Fournier Samuel H. Daigle

Seigneurs de la cour: J. Duguay, N. McAnon, E. Landry. Médecins du roi A. Doiron et E. Melançon. Gardes: E. Bourque, E. Leblanc. Pages: R. Page, L. Gaudet.

## EDIFICE DES DOUANES A EDMUNDSTON

L'hon. M. King, ministre des Travaux Publics a donné à la Chambre, mercredi dernier, sur demande de M. Doucet député de Kent, les renseignements suivants concernant l'édifice des douanes et de l'immigration dans notre ville. Le coût total a été de \$3,771.94. Trois soumissions ont été reçues au département des Travaux Publics pour cette construction: L.-A. Dugal, Edmundston, \$3,360; J.-R. Lebel, Edmundston, \$3,950; J. et D.-A. Harquail, Campbellton, \$4,080. M. Dugal obtint le contrat. Des suppléments pour la somme de \$41,94 furent payés à l'entrepreneur et à W. Turgeon.

### LISEZ ET FAITES LIRE LE MADAWASKA

Deuxième Période E.C.H.S. G. Fournier 9.00 E.C.H.S. G. Fournier 16.05

L'hon. J.-E. Michaud présente le Bill au nom de la Commission hydraulique. Plusieurs amendements défaits. 5,000 c.v. à la province de Québec.

Jendi dernier le comité des Bills privés de l'Assemblée législative de Québec a adopté le bill de la Commission des Travaux Publics autorisant cette dernière à construire un barrage sur le lac Témiscouata, pour l'utilité du développement de l'énergie électrique du Grand Sault.

Une des principales conditions à l'octroi de cette permission est que la Commission doit mettre à la disposition du Lieutenant-Gouverneur en Conseil de Québec la somme de 5,000 chevaux-vapeurs à la frontière inter-provinciale, et cela pour une période de trois années après le parachèvement des travaux. Si la province de Québec a besoin de ces 5,000 forces, elle pourra se les procurer à la frontière au même prix que les résidents du Nouveau-Brunswick.

Quelques amendements furent proposés à ce bill par les députés des comtés de Témiscouata et Rimouski. Ceux-ci et leurs amis voulaient que la Commission construisait sa ligne de transmission jusque dans la province de Québec pour desservir les villages situés le long du lac Témiscouata. M. Lucien Cannon, avocat de la Commission et l'hon. J.-E. Michaud s'objectèrent à cet amendement signifiant aux proposeurs que la Province du Nouveau-Brunswick ne pouvait faire le commerce de détail dans Québec. En effet par cet amendement la Commission devrait passer certains contrats avec des citoyens du Québec, s'engageant à leur vendre de la lumière et de la force motrice, et ferait ainsi compétition aux compagnies locales.

Le Dr. Moreau, député de Rimouski proposa également que le Nouveau Brunswick vendent de l'énergie dans Québec, mais demanda plus que M. Langlais de Témiscouata, le système de transmission devant s'étendre; selon lui, en dehors de ce dernier comté. Le sous-amendement de ce dernier fut défait par un vote de 23 à 10.

L'amendement Langlais fut également défait par une majorité bien minime, le résultat du vote étant 16 contre 15. M. J. Langlais oulu de nouveau faire insérer certaines clauses dans le bill, mais ses propositions furent défaites. L'on s'attend à un débat assez long à la Chambre autour de cette question, sans qu'il n'y ait cependant aucune apparence que le bill soit défait.

## IMPOSANTES FUNERAILLES

Hier matin, avaient lieu dans notre église les funérailles de Mme Eloi Cyr, décédée presque subitement à Campbellton, chez son gendre M. P. Fraser, dimanche dernier. La défunte, née Marie-Louise Beaulieu, appartenait à une des plus anciennes familles de la ville. Une foule considérable de parents et d'amis assistèrent aux funérailles. L'abbé A. Poirier chanta le service assisté des abbés Conway et Lynch comme diacre et sous-diacre.

La défunte laisse un frère M. François Beaulieu de Lewiston et une soeur Mme Eddie L'Étoile de St-François, deux garçons, Joseph Cyr de Van Buren et Paul Cyr d'Edmundston, six filles: Mmes Denis Rossignol de Cabano, Mme Vve Éphémie Guerrette, en ville, Mme F. Frazer de Campbellton, Mme F.-H. Bourgois, en ville et Mme Frank Smith de Van Buren, une brg Mme Jean Cyr.

A la famille en deuil le Madawaska offre ses plus sincères sympathies.